



A Madame la Sous-préfète  
55, Boulevard du Général Leclerc  
BP 80150  
33311 Arcachon Cedex

Siège social :

BP 73 - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS  
Tél : 06 09 56 28 72

Andernos-les-Bains, le 8 avril 2020

**DOSSIER : °Accessibilité du Bassin d’Arcachon à ses usagers**

**Objet : Demande de reconsidérer l’accessibilité de certaines zones du Bassin d’Arcachon en période de crise sanitaire.**

Madame la Sous-préfète,

Notre Confédération vous apporte toute notre considération pour les circonstances sociales exceptionnelles que vous devez gérer actuellement.

Cette lettre veut surtout prendre rang administrativement dans les nombreux dossiers dont vous avez la charge et nous vous faisons toujours confiance pour en décider de son traitement.

Ainsi, comme suite à mon courrier du 25 février qui voulait alerter l’ensemble des pouvoirs publics sur les réductions progressives d’accessibilité marine du Bassin d’Arcachon (en 12 ans, 90 % de la superficie marine ont été rendus inaccessibles à la plaisance familiale, aux pêcheurs ou aux sportifs), je me permets de revenir vers vous pour vous demander de reconsidérer, en temps utile, certaines mesures ayant conduit à cette situation, compte tenu de la très grave crise sanitaire et économique que nous traversons.

Vous êtes certainement la mieux placée localement pour recevoir toutes les informations sur les conséquences gravissimes que cette “guerre” qualifiée ainsi par notre Président de la République lui-même, auront à l’encontre à la fois sur nos relations et cohésion sociales, donc sur le moral des Français, et évidemment, sur notre économie régionale centrée principalement sur le tourisme dont dépendent toutes les activités liées à la mer.

On parle déjà, au bout de trois mois, d’une récession de 8 à 10 % du PIB, niveau jamais atteint depuis les années 40.

Tous les moyens, dont réglementaires, permettant de réduire les effets désastreux du confinement et des mesures inévitablement contraignantes adaptées au redémarrage, devraient être étudiés en concertation avec les acteurs locaux.

Nous devons participer en début de ce mois à une visite sur site concernant les modalités adaptées pour le mouillage à Arguin et peut-être aujourd’hui au Toulinguet. Un assouplissement plus global, tout en tenant compte des exigences sanitaires, serait certainement bienvenu en cette période de contraintes mal vécues.

Notre Confédération reste à votre disposition pour participer dès que possible à une réunion (sous quelque forme que ce soit) dans ce sens.

Vous remerciant pour la prise en considération de cette proposition, veuillez agréer, Madame la Sous-préfète, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Pour le Conseil d'Administration,

Joël CONFOULAN  
Président

